

Comité d'éthique du corps enseignant de HEC Montréal

Rapport annuel 2022-2023

1- Période couverte

Le présent rapport couvre la période 2022-2023.

2- Composition du Comité

Durant la période couverte par le présent rapport, le Comité d'éthique était constitué des personnes suivantes :

Composition du comité d'éthique des enseignants 2022-2023

Membres réguliers	Représentant	Statut	Jusqu'en
Jean-Pierre Dupuis	Association des retraités	Professeur honoraire	2025
Joé T. Martineau	Représentante de l'AP	Professeure agrégée	2025
Julien Le Maux	Représentant de l'AP	Professeur titulaire	2024
Rabih Khoury	Représentant de l'AMHEC	Maître d'enseignement	2023
Marie-Claude Boudreau	Représentante de la collectivité	Membre externe	2024
Membres substitués			
Jonathan Deschênes	Représentant de l'AP	Professeur titulaire	2023
Louise Overbeek	Représentante de l'AMHEC	Maître d'enseignement	2023

3- Activités du Comité

Le comité d'éthique s'est réuni à plusieurs reprises en 2022-2023, en présentiel ou par vidéoconférence, afin de préparer des interventions dans le cadre de rencontres de l'Assemblée professorale (AP) et les échanges avec la direction de HEC. Ces échanges ont abouti en un élargissement du mandat du Comité d'éthique du corps enseignant au sein de l'institution.

Le Code d'éthique du corps enseignant a été ainsi révisé, adopté et reconnu par le Conseil pédagogique d'HEC le 10 mai 2023. Le document est disponible en ligne¹. Les principaux changements visent à élargir le champ d'action du comité qui non seulement traite des plaintes formelles mais qui peut désormais donner des avis et des conseils, servir de médiateur, tout en informant et sensibilisant la communauté HEC aux questions éthiques et de liberté académique. Le Conseil pédagogique lui a en effet confié le mandat

¹ https://www.hec.ca/direction_services/secretariat_general/juridique/reglements_politiques/documents/Code-ethique-enseignants.pdf

d'appliquer la nouvelle politique de liberté académique adoptée au printemps 2023 à la demande du gouvernement du Québec.

4- **Demande d'avis informel**

Durant la dernière année, le Comité d'éthique a traité une seule demande d'avis informel.

La demande concernait une personne étudiante du deuxième cycle insatisfaite de sa note à une évaluation. Il lui a été conseillé d'attendre sa note finale avant d'aller plus loin (contester officiellement sa note, porter plainte contre l'enseignant). La personne étudiante n'a pas recontacté le comité d'éthique par la suite.

5- **Traitement des plaintes formelles**

Une plainte formelle a été traitée.

La plainte a été portée par une personne étudiante qui jugeait qu'un chargé de cours avait manqué de professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions et qu'il avait également fait preuve de discrimination envers les femmes des minorités visibles. La plainte a été jugée recevable. L'analyse de la plainte s'est centrée sur ces deux aspects, et la plainte a été analysée en tenant compte des principes éthiques énoncés dans le Code d'éthique des enseignants de HEC Montréal. La plainte concernant le manque de professionnalisme a été jugée infondée.

6- **Actions à entreprendre**

Informé et sensibiliser la communauté HEC des enjeux liés à l'éthique et à la liberté académique